



## ANNEXE 1

pour la convention annuelle avec **Honda Motor Europe Ltd, Bracknell.**

Établie par :

**Fédération des Magistrats, des Enseignants et du Personnel de l'État du Valais (FMPEP)**

Rue Pré-Fleuri 9

1951 Sion

Date : .....

### CONFIRMATION DE RABAIS DE FLOTTE

Nous confirmons que

Monsieur/Madame .....

est en situation de membre fixe auprès de **FMPEP**. L'immatriculation du véhicule se fait exclusivement au nom et prénom du membre précité. D'autres personnes sont explicitement exclues.

Signature et timbre des personnes habilitées à signer selon la convention annuelle

Selon la convention annuelle valable, les personnes suivantes sont habilitées à signer :

**La période de détention minimale du véhicule est de 6 mois à partir de la première immatriculation.**

Le membre ayant droit au rabais confirme par la présente respecter la durée de détention minimale de 6 mois pour le véhicule acheté avec cette convention, moyennant une requête de la durée d'immatriculation auprès des offices de la circulation routière compétents. En cas de non-respect de la durée de détention, le membre est tenu de rembourser le rabais obtenu.

Signature du membre

La validité de cet annexe 1 est de 6 mois à partir de la date d'émission et est valable pour 1 voiture.